2

MARAIS DE CHAVANNES

à CHAVANNES

Jeu-concours

« À la découverte des Espaces naturels sensibles du Cher »

Bulletin de participation

jusqu'au 31 octobre 2022

ens 18
les espaces naturels sensibles du Cher

CHER
DÉPARTEMENT 18

QUESTIONNAIRE

LE MARAIS DE CHAVANNES

1. Quelles découvertes archéologiques ont permis de dater la présence humaine sur le site au Paléolithique (3 réponses attendues) ?

- ❑ *gisements de silex*
- ❑ *tumulus*
- ❑ *paniers d'osier*
- ❑ *ossements humains*
- ❑ *défenses de mammouth*
- ❑ *céramiques*

2. Quel matériau, issu du marais, était exploité dans les années 1970 ?

- ❑ *les tiges de roseaux*
- ❑ *la tourbe*
- ❑ *le minerai de fer*

3. J'assimile dans mes tissus de nombreux polluants et je suis un élément essentiel de la roselière, qui suis-je ?

- ❑ *le phragmite commun*
- ❑ *la lysimaque*
- ❑ *l'ortie*
- ❑ *l'eupatoire à feuille de chanvre*

4. Qu'est-ce qu'un « épillet » ?

- ❑ *une marque de cire épilatoire*
- ❑ *un petit escargot noir*
- ❑ *un plumeau situé au sommet du roseau*
- ❑ *un canard élégant*

5. Citez une plante tinctoriale présente sur le marais.

- ❑ *la lysimaque*
- ❑ *l'eupatoire à feuille de chanvre*
- ❑ *l'iris jaune*

6. Mon corps est rayé jaune et noir et je possède huit pattes. Qui suis-je ?

- ❑ *le frelon asiatique*
- ❑ *l'argiope frelon*
- ❑ *la guêpe commune*
- ❑ *l'ocelot*

7. À quoi correspond « le crachat de Coucou » ?

- ❑ *une maladie qui touche uniquement les saules.*
- ❑ *un moyen de défendre son territoire pour le coucou.*
- ❑ *de la mousse sécrétée par la larve de cercope (insecte) pour se protéger.*

Avant de vous rendre sur le site :
télécharger l'application mobile
« Balade ENS 18 » et sélectionner le parcours
n° 2 - Marais de Chavannes

Coordonnées du participant :

Nom : ..... *Prénom :* .....

Adresse postale : .....

..... *Téléphone :* .....

Adresse électronique : .....

- ❑ *J'ai pris connaissance du règlement du jeu-concours et j'accepte les conditions de participation.*

Questionnaire à renvoyer jusqu'au 31 octobre 2022 à :

- **Conseil départemental du Cher**
  Hôtel du Département - 1 place Marcel-Plaisant - 18023 BOURGES CEDEX

ou

- **tourisme@departement18.fr**
  Attention la taille maximale de la pièce jointe doit être inférieure à 20 Mégaoctets (Mo).

Extrait du règlement

Espaces sensibles mais néanmoins accessibles au public, les Espaces naturels sensibles (ENS) du Cher sont des lieux parfaits pour se balader et découvrir la faune et la flore locales. Pour rendre cette expérience plus ludique, le Département du Cher vous propose un jeu-concours.

Les sites concernés sont :

- 2 *le Marais de Chavannes à Chavannes*
- 4 *les Chaumes du Patouillet à Lunery*
- 5 *le Marais Boisé du Val d'Auron à Bourges et Plaimpied-Givaudins*
- 8 *le Bec d'Allier à Cuffy*
- 11 *le Territoire des Places à Morogues*
- 13 *l'étang et Tourbière des landes à Ménétréol-sur-Sauldre*

Modalités de participation :

Chaque site ENS est associé à un questionnaire, pour lequel seules les réponses figurant sur les panneaux pédagogiques et l'application mobile seront considérées comme justes et recevables.

Une fois le questionnaire rempli, transmettez-le au Conseil Départemental par courrier postal ou électronique pour qu'il soit vérifié. Si l'ensemble des réponses est correct, le questionnaire vaut bulletin de participation pour le tirage au sort.

Petite astuce : pour augmenter vos chances de gagner, n'hésitez pas à parcourir les 6 sites sélectionnés et à envoyer les questionnaires correspondants !

Un seul questionnaire par ENS et par foyer (même nom de famille, même adresse postale) sera accepté.

Des lots d'exception sont à gagner ! Bonne balade...

Règlement complet du jeu-concours et informations complémentaires
sur les Espaces naturels sensibles du Cher disponibles sur :
departement18.fr/que-faire-sur-les-ENS

ens 18 les espaces naturels sensibles du Cher

CHER DÉPARTEMENT 18

Réalisation : Communication Cd18 - Crédit photo : freepik - Cd18 - Imprimerie Cd18 - CR-00xxx-1 - Mars 2022